



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 juillet 2023 à 20 heures 30 minutes
Salle du conseil municipal

Quorum : 7

Présents :

M. BOUDET David, M. CILAS Emile, Mme DELAVELLE Véronique, Mme LENDROIT Armelle, M. MAILLET David, M. POIGNON Jacques, M. THOMAS Jean-Luc, M. VERGONI Luc

Procuration(s) :

M. PARDIEU Rémi donne pouvoir à M. THOMAS Jean-Luc

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. COLLIGNON Alexandre, M. PARDIEU Rémi, Mme SIMONIN Lucie

Secrétaire de séance : Mme LENDROIT Armelle

Président de séance : M. THOMAS Jean-Luc

1 - Election du secrétaire de seance

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du compte rendu du conseil du 09 juin 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 09-06-2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Demande de subvention

M. Le Maire explique au Conseil Municipal la procédure de demande de subventions concernant le projet de travaux dans la salle fêtes pour un montant de 11 484.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte et approuve le projet noté ci-dessus,
- demande de subvention au département sur le fond de solidarité aux communes
- autorise le Maire à signer tous documents concernant la demande de subvention,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Bois : ONF

Le Maire explique au conseil qu'il convient de vendre les pins noirs

– **Vente en bloc et sur pied : Parcelle n°37-38**

Autorise la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - SIEP : Adhésion de nouvelles communes

Vu le code des Communes et notamment l'article L 163-15,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 03 juillet 2023 acceptant l'adhésion des communes de Montigny-sur-Chiers, de Villers-la-Chèvre, de Saint-Pancré, de Ville-Houdlemont et de Viviers-sur-Chiers à la section EAU POTABLE du SIEP,

Le conseil après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver l'adhésion des communes de Montigny-sur-Chiers, de Villers-la-Chèvre, de Saint-Pancré, de Ville-Houdlemont et de Viviers-sur-Chiers à la section EAU POTABLE du SIEP

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Décisions modificatrices de crédit

Le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificatrice de budget

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) -	Montant	Article (Chap.)	Montant
2117 (21) : Bois et forêts	500,00	10222 (10) : FCTVA	
500,00	500,00		
500,00	Total Dépenses	Total Recettes	
	500,00		

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - SE Décisions modificatrices de crédit

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	
Montant			
1391 (040) : Subv. d'équipement	1 040,00		
	1 040,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	
Montant			
		777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.a	
1 040,00			

1 040,00

Total Dépenses **1 040,00**

Total Recettes

1 040,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8- Questions diverses :

1- Entrée du village :

- Suite à la reunion publique du 23 juin 2023, des habitant ont demandés : une table de ping-pong, un city stae, de la video-surveillance, un dos d'âne et de changer la vouleur du soldat.
- l'appel d'offre pour le marché va être publié pour un montant de 616 000 € HT

2- Lotissement :

- L'étude fait apparaitre qu'il faudra être vigilant au sujet de la ligne électrique(voir avec ENEDIS pour enfouissement ou autre), faire une étude zone humide.
- La décision sera prise en septembre
- La prochiane réunion avec le bureau d'étude aura lieu le 19 septembre 2023 (date à confirmer)

Le Secrétaire de séance,

Fait à Fresnois-La-Montagne

Le Maire,

